

Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC)

Appel à candidatures pour accueillir la cinquième Conférence internationale sur les villes apprenantes en 2021

Période de candidature : du 15 juillet 2020 au 15 octobre 2020

1. Contexte

La cinquième Conférence internationale sur les villes apprenantes (ICLC) est prévue pour avoir lieu à l'automne 2021. Ayant pour titre provisoire « éducation mondiale à la santé et réponse à l'urgence », elle fournira une plate-forme pour le partage de bonnes pratiques relatives à la création de villes apprenantes, permettra de passer en revue les progrès accomplis par le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC) et de leurs pôles thématiques, et défendra une approche intégrée de ville apprenante pour réaliser l'apprentissage tout au long de la vie et les Objectifs de développement durable (ODD) au niveau local.

L'UNESCO invite les villes membres du Réseau à soumettre leur candidature pour accueillir l'ICLC à l'automne 2021 à l'équipe de coordination du GNLC de l'UNESCO, à l'adresse learningcities@unesco.org, d'ici le 15 octobre 2020 au plus tard.

2. Quelles sont les conditions requises pour être une ville d'accueil ?

La ville hôte sera chargée de fournir, à ses propres frais, la protection policière et la sécurité nécessaires au bon fonctionnement de toutes les réunions pré-sessions, des réunions et des sessions des conférences principales, et de toute autre réunion liée à l'événement, dans un environnement calme et serein, et sans interférence d'aucune sorte.

Pour être prises en considération en tant qu'hôtes éligibles à l'accueil de la conférence, les villes membres doivent démontrer qu'elles sont en mesure de :

- organiser le transport de et aux hôtels à l'arrivée et au départ des participants ;
- veiller à l'application du protocole requis pour les VIP : prise en charge séparée et individualisée et mise à disposition d'un salon VIP à part.
- loger en hôtel haut de gamme environ 650 participants et assurer leur transport au départ de et vers le lieu de la conférence

- prendre en charge le logement d'au moins 150 d'entre eux ; régler les billets d'avion d'au moins 50 participants ;
- couvrir les frais d'hébergement du Secrétariat de l'UNESCO qui participera à la conférence ;
- organiser un cocktail/une réception pour les participants à la conférence et fournir les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) et boissons pour approximativement 650 participants pendant toute la durée de la conférence ;
- mettre en place un programme socioculturel ;
- organiser et couvrir la cérémonie de remise de la Récompense 2021 de la ville apprenante (environ 80 participants) le jour précédant la conférence, y compris un cocktail ;
- réserver des locaux adéquats pour les séances de la conférence, qui soient équipés de toutes les installations techniques nécessaires, notamment :
 - une grande salle de conférences (pouvant accueillir jusqu'à 650 participants) ;
 - au moins cinq petites salles pour les séances thématiques (pouvant accueillir jusqu'à 150 participants chacune) ;
 - plusieurs petites salles pour des réunions et conférences (avec équipement technique), répondant à la nécessité d'organiser et de gérer la conférence, pour y accueillir la presse, les maires, les réunions individuelles, etc.
- fournir des services d'interprétariat en anglais, français et espagnol, y compris des cabines d'interprétation pour les trois langues durant la totalité des séances plénières, des séances thématiques et des réunions de groupes, conformément au protocole de l'UNESCO et aux normes internationales ; sur demande, un service d'interprétation dans la langue nationale devra également être assuré ;
- assumer la totalité des frais techniques et d'équipement audiovisuel pour la conférence ;
- fournir des services médiatiques et une équipe de communication ;
- détacher un membre du personnel auprès de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie à Hambourg (Allemagne) pendant les quatre mois qui précéderont la conférence.

Veillez noter que ces conditions ne sont pas exhaustives et visent à fournir une première vue d'ensemble des responsabilités qui incomberont au pays hôte de la cinquième ICLC. Les dispositions finales feront partie d'un accord qui devra être signé par les parties concernées.

En outre, le programme de la conférence sera élaboré par le Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO en consultation avec les autorités de la ville hôte. Les intervenants clés et les principaux panelistes de la conférence seront également sélectionnés par le Réseau de l'UNESCO en consultation avec les autorités de la ville hôte.

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- budget global et engagement en faveur de l'initiative des villes apprenantes ;
- locaux et logistique ;
- logement et restauration ;
- accessibilité et transports sur place.

3. Quand les villes peuvent-elles soumettre leurs candidatures ?

Les candidatures avalisées par le maire de la ville respective doivent parvenir à l'équipe UNESCO de coordination du GNLC (avec copie à la Commission nationale pour l'UNESCO) d'ici le 15 octobre 2020 au plus tard. La ville d'accueil sélectionnée sera annoncée le 30 novembre 2020. Les candidatures seront examinées par le secrétariat du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO. Lors du processus d'évaluation des candidatures, l'UNESCO s'efforce de faire alterner le lieu de la conférence entre différentes régions UNESCO du monde.

4. Conférences précédentes du Réseau GNLC de l'UNESCO

- 2013 : « [Inclusion, prospérité, pérennité](#) », Pékin (Chine). La conférence a inauguré le discours mondial sur les villes apprenantes et défini le concept UNESCO de ville apprenante.
- 2015 : « [Villes apprenantes pérennes](#) », Mexico (Mexique). La conférence a vu le lancement des directives pour la création de villes apprenantes et a défini le rôle des villes apprenantes pour le développement durable.
- 2017 : « [Objectifs mondiaux, actions locales : vers l'apprentissage tout au long de la vie pour tous en 2030](#) », Cork (Irlande). La manifestation était consacrée à la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie pour contribuer à la réalisation des ODD en 2030.
- [2019 : « L'inclusion comme principe pour l'apprentissage tout au long de la vie et pour des villes durables »](#), Medellín (Colombie). Près de 650 participants, parmi lesquels 50 maires, des délégués gouvernementaux et des experts de toutes les

régions UNESCO du monde, se sont réunis afin de partager de nouvelles initiatives pour promouvoir l'inclusion dans les villes apprenantes.

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie
Équipe de coordination du Réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO
Feldbrunnenstrasse 58, 20148 Hambourg, Allemagne
Tél: +49 (0)40 44 80 41 64
Fax: +49 (0)40 410 77 23
Courriel: learningcities@unesco.org
Site web: <http://uil.unesco.org/learning-cities>